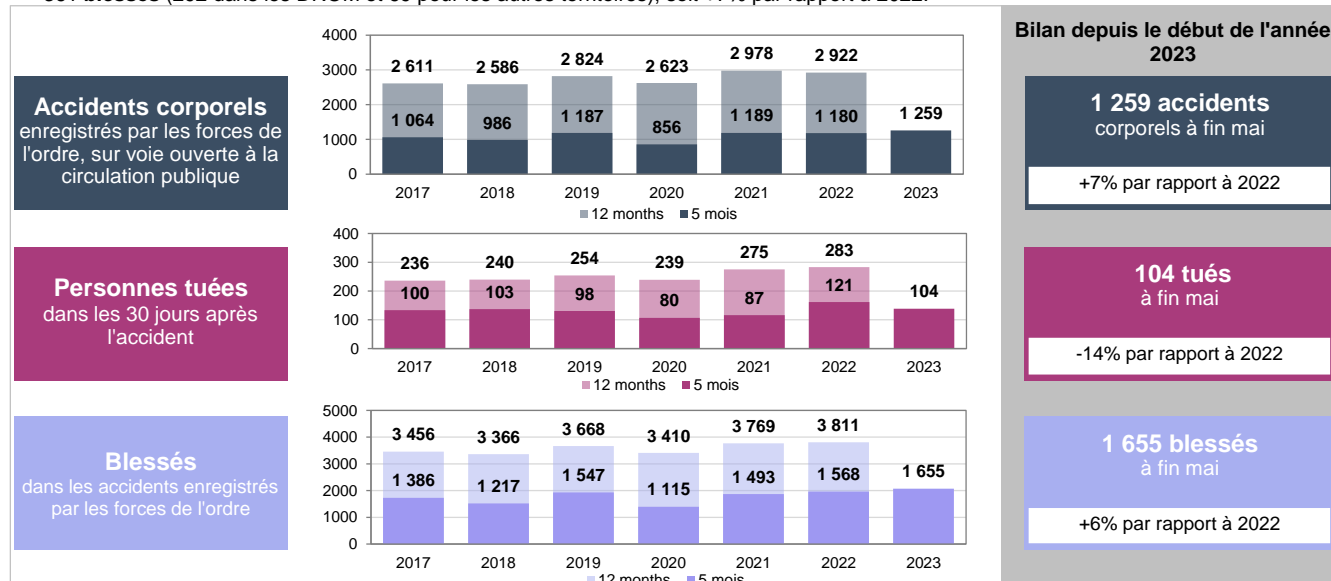


En **mai 2023**, les forces de l'ordre ont enregistré 257 accidents corporels outre-mer, soit 2% de plus qu'en 2022. On dénombre dans ces accidents **18 tués** (11 dans les DROM et 7 pour les autres territoires), soit -36% par rapport à 2022 ; **361 blessés** (292 dans les DROM et 69 pour les autres territoires), soit +7% par rapport à 2022.



	Mai*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	18	-36%	65	-7%	266	-14%
Blessés BAAC	361	+7%	1 028	+3%	3 898	+1%

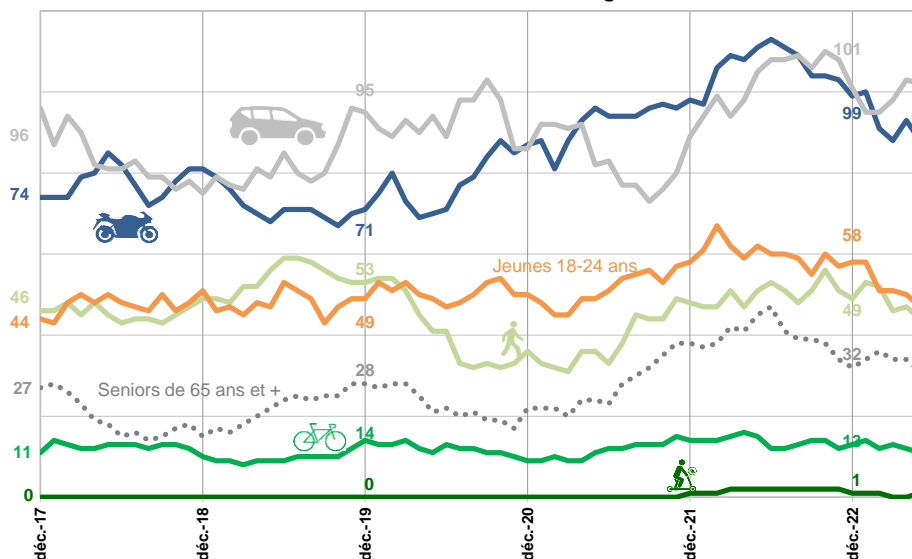
* Mai 2023 par rapport à mai 2022

** Cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023 par rapport au cumul 3 mois de mars 2022 à mai 2022

*** Cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023 par rapport au cumul 12 mois de juin 2021 à mai 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/06/2023 pour l'année 2023

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Mai 2023

% par rapport à l'année 2019

VL
102 ; +7%

2 RM
88 ; +24%

Jeunes 18-24 ans

47 ; -4%

Piétons

44 ; -17%

Séniors 65 ans et plus

31 ; +11%

Cyclistes

11 ; ns

Usagers d'EDPm

1 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+1%	+10%	
2 RM *	-11%	-5%	-20%
Automobilistes	+4%	+4%	+1%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomoteuristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/06/2023 pour l'année 2023

Tableau détaillé du mois de mai 2023 par rapport à un an auparavant

La diminution du nombre des tués et l'augmentation des blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de mai 2023 correspond également à la **tendance observée ces 3 derniers mois**, de **baisse pour les tués**, et de **hausse pour les blessés**, ce qui traduit l'observation faite dans les **départements et régions d'outre-mer (-28% de tués et +5% de blessés enregistrés)** tandis que pour les **autres territoires d'outre-mer la tendance est inverse (+17% de tués et -6% de blessés enregistrés)**.

Départements d'outre-mer (DROM)

	Mai		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	11	292	36	-10	869	+42	155	-48	3 309	+86

Par mode de déplacement

Piétons	1	29	4	-5	108	+17	30	-10	407	-7
EDPm	1	2	1	+1	7	+1	1	+0	34	+15
Cyclistes	0	12	2	-1	34	-4	8	-4	153	+11
2RM	5	98	12	-7	316	+27	56	-24	1 172	-101
Automobilistes	4	118	15	+3	333	-31	53	-7	1 326	+62

** Cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023 par rapport au cumul 3 mois de mars 2022 à mai 2022

*** Cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023 par rapport au cumul 12 mois de juin 2021 à mai 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/06/2023 pour l'année 2023

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Mai		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	7	69	29	+5	159	-10	111	+5	589	-32

Par mode de déplacement

Piétons	1	10	1	-3	16	-3	14	+3	55	+4
EDPm	0	1	0	-1	2	+1	0	-1	3	-1
Cyclistes	0	1	0	+0	5	-6	3	+0	28	-2
2RM	2	17	15	+4	39	-14	32	+1	151	-32
Automobilistes	3	16	11	+4	63	-6	49	+4	251	-6

** Cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023 par rapport au cumul 3 mois de mars 2022 à mai 2022

*** Cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023 par rapport au cumul 12 mois de juin 2021 à mai 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 08/06/2023 pour l'année 2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2022 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2023.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>